



## **TERMES DE REFERENCE**

### **Evaluation finale du Projet FED/2018/399-416 Gestion des Forêts de Mangroves du Sénégal au Bénin. PAPBio C1-Mangrove**

**Bureau de l'UICN pour le programme Afrique centrale et Occidentale, PACO**

**Janvier 2024**

## 1. Contexte

L'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) est une union de Membres composée de gouvernements et d'organisations de la société civile. Elle offre aux organisations publiques, privées et non-gouvernementales les connaissances et les outils nécessaires pour que le progrès humain, le développement économique et la conservation de la nature se réalisent en harmonie. Créée en 1948, l'UICN s'est agrandie au fil des ans pour devenir le réseau environnemental le plus important et le plus diversifié au monde. Elle compte avec l'expérience, les ressources et le poids de ses 1300 organisations Membres et les compétences de plus de 13 000 experts.

Elle fait aujourd'hui autorité au niveau international sur l'état de la nature et des ressources naturelles dans le monde et sur les mesures pour les préserver. Nos experts se divisent en six Commissions, dédiées à la sauvegarde des espèces, au droit de l'environnement, aux aires protégées, aux politiques économiques et sociales, à la gestion des écosystèmes, et à l'éducation et la communication. Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme Indicatif Régional (PIR) de l'Union européenne en Afrique de l'Ouest 2014– 2020 (11e Fonds européen de développement), dans le Domaine prioritaire 3 : Résilience, sécurité alimentaire et nutritionnelle et ressources naturelles, il a été retenu en concertation avec la CEDEAO et l'UEMOA une action d'appui à la préservation de la biodiversité et des écosystèmes fragiles, à la gouvernance environnementale et au changement climatique en Afrique de l'Ouest.

C'est dans ce cadre qu'a été adopté par l'UE, la CEDEAO et l'UEMOA, le PAPBIO, "Programme d'appui pour la préservation de la biodiversité et les écosystèmes fragiles, à la gouvernance régionale et au changement climatique en Afrique de l'Ouest - PAPBio" (ROC/FED/039-269) au terme d'une concertation menée dans 14 pays (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Ghana, Guinée, Guinée Bissau, Liberia, Mali, Mauritanie, Niger, Nigéria, Sénégal, Sierra Leone et Togo), et pour un budget total de 53,5 millions d'euros, dont 45 millions d'euros de contribution du 11ème FED-PIR-AO.

Dans le cadre du programme PAPBio, l'UE a signé deux conventions de financement avec l'UICN :

- La convention de financement pour la mise en œuvre de la composante 1 "Gestion des forêts de mangrove du Sénégal au Bénin" ; et
- La convention de financement pour la mise en œuvre de la composante 2 "Gouvernance régionale des aires protégées en Afrique de l'Ouest".

L'objectif global du projet de gestion des forêts de mangrove du Sénégal au Bénin de la composante 1 est de parvenir à une protection intégrée de la diversité et des écosystèmes fragiles de la mangrove en Afrique de l'Ouest et de renforcer leur résilience au changement climatique.

Plus précisément, le projet renforcera les parties prenantes dans la gestion des zones protégées et des sites de mangroves non protégés. L'objectif est de relier les systèmes de gouvernance et de production aux structures de conservation de la mangrove au niveau territorial.

La mise en œuvre effective du projet a démarré en mars 2020. Depuis cette date, diverses activités programmées ont été réalisées, et d'autres dans le processus d'exécution.

Au terme de quatre années de mise en œuvre du projet, la délégation de l'Union Européenne et l'UICN souhaitent commanditer une évaluation finale externe. Cette évaluation s'inscrit dans le cadre des engagements contractuels du projet et fournira des données fiables relatives aux résultats engrangés par la mise en œuvre du projet.

## 2. Objectifs

Une évaluation systématique et opportune de ses programmes et de ses activités est une priorité établie de la Commission Européenne. L'évaluation se concentre sur l'analyse des réalisations, l'atteinte et la qualité des **résultats** de l'action, dans le contexte d'une politique de coopération en constante évolution, avec un accent de plus en plus marqué sur **les approches orientées sur les résultats**. De ce point de vue, les évaluateurs devraient **trouver les preuves expliquant les raisons, les cas de figure et la manière dont ces résultats sont liés à l'intervention de l'UE** et essayer d'**identifier les facteurs générant ou entravant le progrès**.

Les évaluateurs doivent fournir une explication des **liens de cause à effet** existant entre les intrants et les activités, les extrants, les résultats et les impacts. Le travail des évaluateurs doit encourager la responsabilisation, la prise de décisions, l'apprentissage et la gestion.

Cette évaluation est principalement vouée à fournir aux services compétents de l'Union Européenne, aux parties prenantes intéressées et au grand public :

- Une analyse globale et indépendante de la performance qu'a eu le Projet Gestion des forêts de mangroves du Sénégal au Bénin, en comparaison avec les objectifs fixés ;
- Une analyse des effets ou apport du projet chez les parties prenantes ;
- Un suivi des leçons et recommandations de l'évaluation à mi-parcours ;

En particulier, cette évaluation servira à faire ressortir la performance de l'action, ses facteurs déterminants et ceux qui ont freiné l'obtention des résultats.

Les principaux utilisateurs de cette évaluation seront la Délégation de l'UE au Sénégal, l'UEMOA, LA CEDEAO, l'UICN, WETLAND International, le collectif 5Delta, les opérateurs des autres projets du programme PAPBio, les ministères, partenaires et bénéficiaires des pays concernés.

### **3. Spécifications de la mission**

#### ***a. La portée de l'évaluation***

La mission se déroulera en plusieurs étapes qui sont :

- La phase de démarrage avec la réunion de cadrage ;
- La phase de recherche documentaire ;
- La phase de collecte des données, rencontres avec les acteurs de mise en œuvre et bénéficiaires de l'action ;
- La phase d'analyse des données et élaboration des livrables finaux.

Un atelier de restitution et validation du rapport sera organisé par l'UICN à la fin de ladite mission.

Il est attendu des évaluateurs la prévision de visites terrains dans les 9 pays bénéficiaires de l'action (Sénégal, Gambie, Guinée Bissau, Guinée, Sierra Leone, Liberia, Ghana, Togo et Bénin). Les soumissionnaires proposeront un planning pour les visites de terrain qui sera discuter et arrêté pendant la rencontre de cadrage.

La mission analysera l'action en suivant les cinq critères d'évaluation à savoir : pertinence, efficacité, efficience, durabilité et perspectives d'impact. De plus, l'évaluation suivra deux critères d'évaluation spécifiques de l'UE :

- La visibilité de l'action et de tous les partenaires techniques et financiers ;
- La cohérence de l'action elle-même avec la stratégie de l'UE en matière de gestion de l'environnement et avec d'autres politiques de l'UE et d'autres actions des États membres.

L'équipe d'évaluation devrait en outre vérifier si la question transversale d'égalité des genres, a été prise en compte lors de l'identification/la formulation des documents et à quel degré celle-ci s'est retrouvée dans la mise en œuvre et la supervision de l'action.

Les questions d'évaluation telles que formulées ci-dessous sont indicatives. Après des consultations initiales et l'analyse de documents, l'équipe d'évaluation proposera dans le rapport de démarrage une liste complète et exhaustive des questions à évaluer, en indiquant des critères et des indicateurs de jugement spécifiques, ainsi que les sources pertinentes des données recueillies et les outils utilisés.

Une fois validées à l'issue de l'approbation du rapport de démarrage, les questions d'évaluations acquièrent une valeur contractuelle à caractère contraignant.

## **b. Gestion et pilotage de l'évaluation**

L'équipe de gestion du projet, chargé de la supervision de l'évaluation, doit surveiller la qualité du procédé, la conception des outils de l'évaluation, la méthodologie, les inputs et les livrables de la mission d'évaluation. Elle devra en particulier :

- Valider les questions d'évaluation avec les évaluateurs ;
- Faciliter les contacts entre le ou les consultants et toutes les parties prenantes du projet ;
- S'assurer que les consultants ont accès à toutes les sources d'information et de documentation liées à l'action à évaluer et les consultent ;
- Soutenir les évaluateurs dans leurs rôles, principalement en ce qui concerne la collecte des données et de l'information. À cet égard, l'équipe de projet doit s'assurer qu'à chaque phase de l'évaluation, les livrables spécifiques soient fournis par les évaluateurs et qu'un membre de l'équipe du projet au moins les accompagne sur le terrain ;
- Fournir du soutien et un contrôle qualité du travail des évaluateurs tout au long de sa mission ;
- S'assurer que les évaluateurs disposent des ressources nécessaires pour remplir toutes leurs tâches et respecter les délais du contrat ;
- D'assister le processus de rétroaction (feedback) à partir des résultats, des conclusions, des recommandations et des leçons tirées de l'évaluation ;

## **c. Langue de travail**

La langue du rapport d'évaluation finale est le français

## **4. Livrables**

L'équipe de consultants retenu devra élaborer et transmettre à l'UICN les livrables suivants :

- Un rapport de démarrage ;
- Les questions à évaluer et les outils de collecte des données à valider au niveau du projet ;
- Un rapport provisoire de la mission ;
- Un rapport final de la mission ;
- Un résumé du rapport faisant ressortir les principaux résultats et les recommandations issues de la mission en format Word et Power Point.

## **5. Profil du groupe de consultants**

Pour ce contrat, il est demandé aux soumissionnaires de proposer une équipe composée d'au moins deux consultants avec des expertises en évaluation de projet et en gestion des écosystèmes marins et côtiers.

Les exigences minimales pour l'équipe d'évaluation sont les suivantes :

### **Exigences minimales pour l'expertise en évaluation de projets :**

- Un diplôme master (bac +5), en gestion de projet, économie, environnementaliste, sociologie ou équivalent ;
- Au moins 10 ans d'expérience dans le domaine de l'évaluation des projets et programmes ;
- Avoir conduit ou participé à au moins 5 évaluations de projets ou programmes dont au moins 3 dans le domaine de l'environnement ;
- Une expérience dans le domaine de la gestion des aires marines protégées, des écosystèmes marins et côtiers ou des zones humides serait un atout majeur ;
- Connaissance des principes et des méthodes d'évaluation de la Commission européenne ;
- Parfaite maîtrise écrite et orale de la langue française et anglaise ; la maîtrise de la langue portugaise serait un plus
- Une bonne connaissance des pays d'intervention du projet serait un atout.
- Une disponibilité à se déplacer dans les 9 pays d'intervention du projet (Sénégal, Gambie, Guinée Bissau, Guinée, Sierra Leone, Liberia, Ghana, Togo et Bénin).

## **Exigences minimales pour l'expertise en gestion des écosystèmes marins et côtiers :**

- Un niveau d'enseignement correspondant à un master (bac +5), en environnement, gestion des aires protégées ou équivalent
- Au moins 7 ans d'expérience dans le domaine de la gestion des zones humides ou des écosystèmes marins et côtiers ;
- Une expérience dans des évaluations d'au moins 3 projets dans le domaine de l'environnement ;
- Parfaite maîtrise écrite et orale de la langue française et anglaise, la maîtrise de la langue portugaise serait un plus
- Une bonne connaissance des pays d'intervention du projet serait un atout
- Une disponibilité à se déplacer dans les 9 pays d'intervention du projet (Sénégal, Gambie, Guinée Bissau, Guinée, Sierra Leone, Liberia, Ghana, Togo et Bénin).

### **6. Durée de la mission**

Le temps de travail total de la mission est de 90h/j à répartir équitablement entre les consultants sur une durée de trois (3) mois. La planification et l'organisation du temps de travail restent à l'initiative des soumissionnaires, qui doivent proposer un planning de la mission qui prendra effet à partir de la date de signature du contrat.

### **7. Modèle d'évaluation**

L'offre sélectionnée sera celle qui présentera l'offre technique la plus robuste, soutenue par l'analyse la plus avancée et l'offre financière présentant le meilleur rapport prix/qualité selon les critères ci-dessous :

- La qualification des consultants (30%) ;
- La qualité de l'offre technique (45%) ;
- Le montant de l'offre financière (25%).

Aussi, les soumissionnaires devront faire figurer impérativement dans leur offre les documents suivants :

- Un budget détaillé en lien avec chaque livrable ;
- Les honoraires ventilés par homme/jour et les autres frais détaillés montrant les quantités et les prix unitaires proposés.
- Le planning détaillé pour toute la durée de la mission.
- Les CV des consultants accompagnés des copies des diplômes ou attestations de diplôme
- Les justificatifs de la réalisation de missions similaires (attestation de bonne exécution)
- La méthodologie et approche : qualité de la méthodologie et de la démarche proposées, connaissances en organisation et évaluation de projets et programmes et expériences avérées dans des tâches similaires.

**Nota Bene : les charges relatives au voyage dans les 9 pays sont à la charge de l'UICN. Par conséquent, il n'est pas nécessaire de les inclure dans l'offre financière.**